

SEANCE DU 28 MAI 2015

Etaient présents : MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN-REY, Michèle BIZOUARD, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Sonia DELECOULS, Sophie DUPRE, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC.

Excusés : Bernard CABROL, Marylin COLIN, Jean-Marc NESEN, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

Bernard CABROL donne pouvoir de décision et signature à Sarah LAURENS Marylin COLIN donne pouvoir de décision et signature à Philippe GRANIER Jean Marc NESEN donne pouvoir de décision et signature à Sonia DELECOULS Olivier SOULIE donne pouvoir de décision et signature à Viviane GAYRAL.

Sonia DELECOULS a été nommée secrétaire de séance.

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 9 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a visé l'avenant au contrat de l'assurance VILLASUR 3 qui prend en compte le dommage bâtiment du nouveau groupe scolaire ainsi que la responsabilité civile dont le montant augmente du fait du passage à plus de 2000 habitants. L'augmentation totale est de 2 527.06€.

De plus, Madame le Maire informe avoir donné son accord à l'entreprise France Infocom pour la réalisation de nouveaux plans de la commune, les précédents étant devenus obsolètes, et d'agendas. Ces documents sont entièrement financés par les publicités (le démarchage auprès des entreprises est effectué par Infocom) d'où un coût nul pour la commune.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Madame le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'activité de la C2A, les investissements et réalisations pour l'année 2014.

ECRITURES BUDGETAIRES

- Suite à une annulation de titre sur exercice antérieur (subvention du Conseil Général pour les travaux sur la route du Lézert), il est nécessaire d'alimenter le compte correspondant et mandater la somme demandée par la Trésorerie. L'écriture budgétaire est la suivante :

Fonctionnement Dépense :	article 673 : + 5783.69€
Fonctionnement Recette :	article 7788 : + 5783.69€
	<i>(rembt d'assurance non budgété)</i>

- L'article 6554 qui permet de payer la participation de la collectivité aux frais engendrés par les inscriptions des enfants au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn n'a pas été alimenté lors de l'établissement du bp (pas d'enfants en 2013 ni 2014). La cotisation 2015 pour 2 élèves inscrits s'élève à 950.37€. Il est nécessaire d'alimenter le compte comme suit :

- Fonctionnement Dépenses : article 6554 : + 950.37€
 - Fonctionnement Dépenses : article 61551 : -950.37€
- (entretien du matériel roulant)*

- Emprunt BPO : paiement frais bancaires. Il est nécessaire de faire l'écriture budgétaire suivante :
 - o Investissement Recette : article 16411 : + 1500€
 - o Investissement Dépense : article 2128 : + 1500€
(autres enregistrements)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

ECOLE PRIMAIRE DU BON SAUVEUR : DEMANDE DE VERSEMENT DE FORFAIT

L'OGEC demande le versement pour un enfant de Cambon scolarisé en CLIS (classe d'inclusion scolaire) d'un forfait de fonctionnement correspondant au coût d'un élève scolarisé dans notre commune. A titre indicatif, la ville d'Albi verse un forfait de 670€. Mme le Maire a reçu le président de l'OGEC, M. Cebe, qui lui a présenté l'école du Bon Sauveur et les classes CLIS et Passerelle.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité sur le principe, le montant de ce forfait reste à calculer ; la commune a eu un cas similaire à St Juéry. Philippe Granier calculera le coût de fonctionnement d'un élève scolarisé à Cambon et soumettra par e-mail le montant aux membres du conseil municipal pour accord.

OBLIGATION DE MISE EN CONCURRENCE DES TARIFS DE VENTE D'ELECTRICITE : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDET

Madame le Maire fait part de la proposition du SDET pour l'adhésion au groupement concernant le marché de mise en concurrence des tarifs de vente d'électricité. Il s'agit des tarifs jaunes qui seront des tarifs libres à partir du 1^{er} janvier 2016. Une consultation est donc nécessaire.

A Cambon, 3 contrats sont concernés : à l'école, dans le centre bourg et au stade. Les consommations sont irrégulières. L'idée de rejoindre ce groupement de commandes évitera ainsi de lourdes démarches administratives.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CAMION PIZZA

Madame le Maire informe le conseil qu'un couple demande l'autorisation d'installer un camion pizza sur le domaine public un ou plusieurs jours par semaine, midi et/ou soir.

Madame le Maire a contacté Mme Adami, propriétaire de La Grignotte, pour qui ce camion pizza serait en concurrence directe : celle-ci ne voit pas d'objection à une installation les soirs en début de semaine (lundi, mardi), période où elle est elle-même fermée. Un tour de table est fait pour recueillir les avis : une majorité des membres du Conseil est favorable à l'installation de ce camion pizza (coup de pouce à l'emploi, offre complémentaire sur la commune), sachant aussi qu'un même service avait déjà été proposé par le passé mais n'avait pas duré. Trois membres du conseil s'y opposent car l'installation gratuite (il n'y a pas de droit de place actuellement sur la commune) de ce camion serait de la concurrence déloyale à Mme Adami qui paie ses impôts locaux à Cambon.

Madame le Maire rappellera ces personnes afin de connaître l'avancée de leur projet et de les tenir informées des contraintes formulées en conseil, à savoir une installation en début de semaine.

LOTISSEMENT LES TERRASSES DU LEZERT : TRANSFERT A LA COMMUNE DE PARCELLES

Par délibération du 15 décembre 2014, le conseil municipal a accepté le transfert du lotissement « Les Terrasses du Lézet » dans le domaine communal. Cette délibération a acté le transfert des parcelles AD280 et AD279. Le notaire chargé de l'acte nous a informés qu'il manquait dans cette délibération les parcelles 277 (réserve foncière), 278 (bassin de rétention) et 281 (transfo).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des parcelles manquantes.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DIVERS

- Compte-rendu réunion crèche, PMI, CAF : Madame le Maire informe que suite à cette demande de réhabilitation avec extension des locaux de la crèche, Serge BRIOL a été contacté afin d'estimer le coût de ces travaux. Après une première visite des lieux fin avril où il a pu constater la chaleur régnante dans l'établissement (surplus de laine de verre sous le toit), il est prévu qu'il revienne fin mai afin d'établir le chiffrage.
- Aménagement du parking : les travaux commenceront le 6 juillet. Le responsable des espaces verts de la C2A a été consulté. Le problème des poubelles apparentes du CamCBon devrait être également traité lors de ce réaménagement.
- Arrêté prescrivant l'élimination des chenilles processionnaires : suite à l'apparition de ces chenilles dans certains bois de Cambon, Madame le Maire a pris un arrêté prescrivant l'élimination de ces nuisibles. Afin de recenser l'ensemble des cas de la commune et sensibiliser les Cambonnais, un article sera ajouté dans le prochain bulletin municipal.
- Randonnée du 8 juillet 2015 avec Cambon Aventure : une participation de 5€ /personne sera demandée et intégralement reversée à une association en faveur du Népal.
- Compte-rendu de la commission ruisseaux : en raison de l'absence de M. NESEN, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali